

# LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Fiche n° 17

## LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

### Les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne

Le SDAGE incite à prendre toutes les mesures qui stabiliseront le niveau des prélèvements en eau. En fonction des difficultés de gestion rencontrées sur le territoire, il définit différents zonages.

En Loire-Atlantique, les bassins versants suivants sont classés "**bassins avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif**" (disposition 7B-3 du SDAGE) :

- Bassin versant de la Vilaine ;
- Bassin versant de l'Oudon ;
- Bassins versants de la Logne, la Boulogne, l'Ognon et Grand Lieu.

Ces bassins versants présentent des étiages naturels sévères qui ne doivent pas être aggravés par une augmentation des prélèvements pendant la période comprise entre le 1er avril et le 30 octobre. Les niveaux prélevés pour des usages autre que l'eau potable sont globalement plafonnés à leur niveau actuel. D'une manière générale, toutes les mesures permettant de réduire les prélèvements en dehors de la période hivernale sont recherchées.

Sur ces bassins versants, le SAGE peut fixer des objectifs de réduction par usage.

### Le plan national d'adaptation au changement climatique et le plan national d'adaptation de la gestion de la ressource en eau

Le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011, prévoyant une baisse significative de l'hydrométrie, fixe notamment comme objectif une diminution de **20 %** des prélèvements d'eau, hors stockage hivernal, sur le milieu d'ici **2020**. **La diversification des cultures moins consommatrices en eau** ainsi que la mise en place de retenues de substitution y sont recommandées.

En parallèle, les ministères de l'écologie et de l'agriculture ont publié conjointement un plan national d'adaptation de la gestion de la ressource en eau (PAGE).

Ce plan s'inscrit dans la politique actuelle de gestion de l'eau fondée sur la notion de gestion équilibrée et durable de la ressource ainsi que dans la perspective du changement climatique. Il vise à passer d'une logique de crise à une logique de gestion structurelle et collective de la ressource. Il comporte notamment le volet **meilleure utilisation de l'eau** qui consiste à mettre en oeuvre la réduction des volumes prélevés.

Les plans nationaux ont fait l'objet d'une déclinaison régionale validée en Comité de l'Administration Régionale en 2012 pour le PAGE et fin 2013 pour le PNACC.

La déclinaison du PAGE comprend trois approches différentes : hydrologique, économique et technique.

La DREAL a effectué en 2013 une étude qui montre que les Pays de la Loire est une région française des plus impactées par le changement climatique.

# Impact des retenues collinaires sur les débits des Pays de la Loire

Le laboratoire Sisyphe (CRNS, Université Pierre et Marie Curie, école des Mines Paristech) a étudié l'impact des prélèvements hivernaux sur les débits des cours d'eau des Pays de la Loire. L'étude s'est aussi attachée à déterminer les volumes mobilisables compatibles avec un fonctionnement satisfaisant des cours d'eau dans un contexte de changement climatique.

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- vérification de l'impact du remplissage hivernal des retenues sur les débits hivernaux des cours d'eau,
- impact moindre pour une surface cumulée de retenues collinaires inférieure ou égale à 0,5% de la surface du bassin versant, et

pour les retenues avec une grande surface d'alimentation,

- Région Pays de la Loire beaucoup moins adaptée au remplissage hivernal des retenues que le Sud-Ouest de la France en raison de la plus faible pluviométrie hivernale et de l'absence de soutien par le manteau neigeux au début du printemps,
- Cumul des impacts du remplissage des retenues collinaires et du changement climatique sur les débits hivernaux des cours d'eau et sur l'efficacité du remplissage,
- Par conséquent, l'intérêt économique de la création de ces retenues devra donc être apprécié avec finesse.

## La gestion de la sécheresse

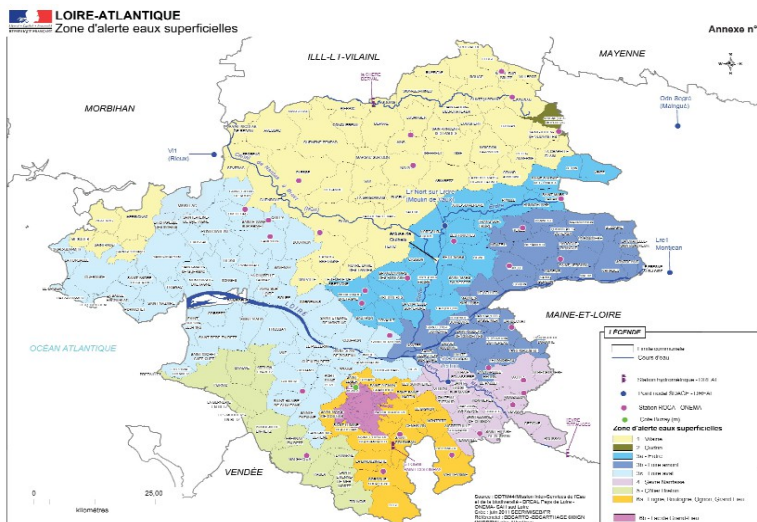
Le contexte climatique de 2015 a été marqué par un étiage sévère en juillet et en août du fait d'un temps chaud et sec.

Des mesures de limitation et d'interdiction ont été prises sur le département :

- restrictions sur les usages de l'eau sur les bassins versants de la Vilaine (en juillet), de l'Oudon, des Côtiers Bretons, de la Loire Aval, de la Sèvre Nantaise et de l'Erdre (en juillet et/ou août)

- interdiction sur le bassin versant de la Vilaine (en août) et de la Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu (en juillet et août)

Les faibles précipitations n'ont pas permis de lever ces mesures avant le 1er octobre.



L'arrêté cadre sécheresse en date du 20 juillet 2011 fixe des seuils par zone d'alerte à partir desquels des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau peuvent être prises.

### Bilan sécheresse 2015

5 arrêtés concernant la gestion de la sécheresse ont été pris en 2015

## Etude régionale DRAAF portant sur l'irrigation

La DRAAF a initié fin 2013 une étude visant à mieux connaître les pratiques culturales requérant irrigation. A minima une analyse par SAGE des cultures et volumes d'irrigation associés sera faite dans ce cadre. L'étude est en cours de finalisation.

### Bilan 2015

Participation à l'étude régionale DRAAF autour de l'irrigation agricole

### Objectifs 2016

Mettre en compatibilité l'arrêté cadre sécheresse avec les règlements et PAGD des SAGE